

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00427

BUDGET ANNEXE EAU – REDEVANCE EAU POTABLE – MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS AU 1ER JANVIER 2018

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171017-D20170042710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

BUDGET ANNEXE EAU – REDEVANCE EAU POTABLE – MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS AU 1ER JANVIER 2018

Par arrêté du 10 août 2015 et arrêté du 24 décembre 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a prononcé la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine et a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole en y incluant notamment la compétence « Eau ».

Le territoire de chaque commune ou le cas échéant le périmètre de chaque syndicat dissous constitue une zone tarifaire indépendante puisque Saint-Etienne-Métropole s'est engagée à gérer le service d'eau potable analytiquement par commune ou périmètre de syndicat dissous pendant 3 ans.

Ainsi, les tarifs votés par les communes avant le 31 décembre 2015 pour 2016 ont été repris par Saint-Etienne Métropole. En l'absence de délibération spécifique faite par Saint-Etienne Métropole, les tarifs 2015 fixés par les communes continuent à s'appliquer.

Néanmoins, il convient de modifier les tarifs à appliquer sur le territoire de certaines communes ou sur le périmètre de certains syndicats dissous afin de conforter l'équilibre individuel des budgets correspondants.

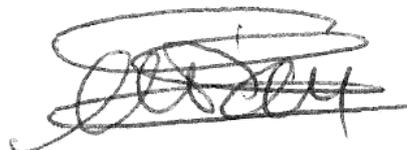
Les tarifs indiqués sont proposés pour la période à courir à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve les tarifs de la redevance eau potable tels que présentés dans le tableau ci-annexé.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

**MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE EAU
EXERCICE 2018 (à compter du 01 janvier 2018)
Tarifs modifiés en gras**

Montants H.T en €	Location compteurs par an	Part fixe par an (abonnement)	Part variable prix par m3 (consommation)
COMMUNES			
CELLIEU CHAGNON		30.60	0.303
CHATEAUNEUF		5,00	2.25
FIRMINY		Habitat individuel = 24,76 Immeubles 2 à 15 logements = 18,82 Immeubles 16 à 40 logements = 17,82 Immeubles 41 à 100 logements = 16,84 Plus de 100 logements = 15,84	1.26
LA RICAMARIE	Compteur fourni ou appartenant à la ville = - 1ère catégorie = 31 - 2ème catégorie = 57,01 - 3ème catégorie = 121,36	Compteur fourni ou appartenant à l'abonné = - 1ère catégorie = 16,92 - 2ème catégorie = 43,55 - 3ème catégorie = 92,71	jusqu'à 6 000 m3 = 2,36 6 001 à 24 000 m3 = 2,31 24 001 à 48 000 m3 = 2,25 plus de 48 000 m3 = 2,17
LA TALAUDIERE - SAINT JEAN BONNEFONDS -SORBIERS		15.00	2.40
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	15 mm = 18,40 20 mm = 23,00 25 mm = 40,00 32 mm = 45,00 40 mm = 75,00 50 mm = 100,00 65 mm = 130,00 80 mm = 180,00 100 mm = 200,00 150 mm = 320,00	24.00	1.579
MARCENOD		50.00	1.78
PAVEZIN		75.00	2.30
SAINT-HEAND			0.97
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE		20.00	2.70
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ		15.00	0 à 6 000 m3 = 1,92 6 001 à 24 000 m3 = 1,83 24 001 à 48 000 m3 = 1,73 48 000 à 100 000 m3 = 1,65 au-delà de 100 000 m3 = 1,55
UNIEUX	jusqu'à 20 mm = 14.58 de 25 à 30 mm = 24.44 40 mm = 32.68 60 mm = 152.59 80 mm = 202.64 100 mm = 252.69	22.50	2.25
VILLARS			0.225